

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2012-36 créant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n° 2016-55 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n° 2018- 37 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu la décision n° 2023-13 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1097 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale dans sa séance du 25 septembre 2023 ;

DECIDENT :

Article 1 : Madame Nathalie Claudine LAMBERT-SUDOURE est nommée directrice de l'unité mixte de recherche UMR 1097, intitulée « Arthrites autoimmunes », à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : La présente décision prend effet au 1er juin 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE